Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 14 Décembre 1892. No. 10.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

AVIS est donné par le présent que "Le Grand Conseil de l'Association de Secours Mutuel" s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation le dit Grand Conseil. Le but de la dite Association est d'unir fraternellement toutes personnes qualifiées d'être de l'Association ; d'améliorer la condition morale, intellectuelle et sociale de ses membres, et de leur enseigner l'intégrite, la sobriété et l'économie ; d'établir, posséder et opérer une caisse de bénéfices et un fonds de réserve duquel une somme n'excédant pas deux milles piastres sera distraite et remise à la famille de chaque membre décédé, ou à ses bénéficiaires ou representants légaux, suivant la constitution et les règlements de l'Association.

LATCHFORD & MURPHY,
Solliciteurs des requérants.
Ottawa, 20 Octobre 1892. 9i 16-11-92

VARIÉTÉS

LE SACERDOCE

L'autorité du prêtre ne se fonde sur rien de terrestre : l'âme la plus fière, en lui obéissant, a le sentiment de ne pas obéir à un homme, mais à Dieu. La chair et le sang, le nom et la race, en un mot, aucune sorte de supériorité humaine n'y entre pour rien. Dieu s'est réservé d'appeler qui il veut à cet honneur, que nul n'a le droit de s'attribuer lui-même. L'investiture s'opère par un écoulement surnaturel du sacerdoce de Jésus-Christ. Un caractère est imprimé dans l'âme par le sacrement ; la mission qui s'y ajoute procède d'une succession légitime remontant jusqu'à ceux à qui le fils de Dieu a dit : "Toute puissance m'a été donnée au Ciel et sur la terre......... comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie."

L'objet du sacerdoce n'est pas moins céleste que son origine. Quoi de plus élevé que la fonction d'honorer et d'apaiser Dieu par le sacrifice, de purifier et d'enrichir les âmes par la dispensation de la grâce ? Le ministère de l'enseignement n'a lui-même rien de personnel et d'arbitraire. La vérité religieuse n'est pas une création de notre esprit : c'est un dépot dont nous sommes les gardiens, et quiconque apporterait ses propres conceptions à la place de la tradition divine verrait à l'instant contre lui toute la hiérarchie enseignante.

Enfin, le mode d'exercice de ce pouvoir achève de lui faire trouver grâce devant quiconque n'est pas aveuglé par la passion. Il est vrai, parce que le sacerdoce est divin, parce qu'il est la mise en œuvre de la puissance donnée au Christ par son Père, nul ne peut légitimement se soustraire à son sceptre doctrinal. Dans leur rapport avec la vérité dogmatique et morale, les actes des peuples, comme ceux des individus, ressortissent de ce tribunal spirituel.

Mais outre la garantie que Dieu a déposé dans la promesse de son assistance continue, des tempéramments de plus d'une sorte ont été apportés à une prépondérence dont le monde eut pu se faire peur. Le partage des attributions a été ainsi fait, que la puissance la plus élevée est en même temps la plus faible, et que l'appui matériel dont elle a besoin dépend du consentement de la puissance inférieure. Si celle-ci veut résister, à défaut du droit, elle a de son côté la force publique et tous les avantages humains. Joignez à cela cette loi de souffrance et de sacrifice qui est la loi constitutive du sacerdoce chrétien, associé en mille manières aux épreuves, aux contradictions et aux humiliations du divin crucifié, et vous avouerez qu'en effet il n'y a pas d'autorité humainement plus respectable et plus acceptable que cette autorité. De là cette belle maxime de nos saints livres : Courbe la tête devant les grands de ce monde et incline ton âme devant les prêtres de Dieu.

CARDINAL PIE.

ROSES BLANCHES

La rose blanche, si chère à la mode de cette année, était la fleur préférée d'Alexandre Dumas. A l'époque où l'auteur des *Trois Mousquetaires* s'installa royalement dans son château de Monte-Cristo, près de Saint-Germain, il lui prit fantaisie de donner une fête splendide et l'on parla beaucoup, entr'autres merveilles, d'une somme considérable dépensée en plantes et en fleurs décoratives.

Peu de jours après, Dumas reçoit la visite d'un gros monsieur en habit noir, les mains gantées de blanc et pleines de fleurs.

—Monsieur Dumas, dit-il, en saluant jusqu'à terre, j'ai appris que c'était aujourd'hui votre fête : veuillez permettre à un adorateur de votre génie de vous offrir ce bouquet de roses blanches.

Et l'étrange visiteur disparait aussitôt, sans attendre un mot de réponse.

Un mois après, Dumas fait paraître un roman à sensation, Ce même personnage reparaît à Monte-Cristo, un énorme bouquet à la main :

—Votre roman est un pur chef-d'œuvre, cher maître, dont je suis absolument ravi ; en témoignage de mon admiration, je me permets de vous offrir ces modestes roses blanches, vos fleurs de prédilection.

Et faisant une profonde révérence, le mystérieux visiteur s'éloigne vivement sans que Dumas, grand causeur comme on sait, ait pu seulement ouvrir la bouche.

Quinze jours plus tard, l'auteur d'Antony fait jouer avec un éclatant succès, je ne sais plus quel drame à la Comédie-Française. Réapparition du gros monsieur qui se présente pour la troisième fois, de superbes roses blanches à la main :

—Ah ! monsieur Dumas, quel talent ! quelle verve ! quel génie ! J'étais hier à la Comédie-Française et je ne fus vraiment à pareille fête. Votre drame est une merveille. Veuillez permettre au plus sincère de vos admirateurs de vous offrir ces humbles fleurs que vous aimez.

—Mais, monsieur, qui êtes-vous donc ? Votre nom, s'il vous plait !

—Pourquoi vous le dirais-je ? Je suis aussi obscur que vous êtes illustre ; je me nomme simplement M. Auguste.

Et l'énigmatique visiteur disparaît comme une ombre.

Trois mois s'écoulèrent ; un jour, Dumas accompagné de Méry traversait la rue de l'Université :

—Tiens ! dit l'auteur "d'Eva" à Alexandre Dumas, regarde donc cette enseigne.

El il montre au grand romancier une boutique de fleuriste portant cette inscription :

AUGUSTE
MARCHAND DE FLEURS
Fournisseur particulier d'Alexandre Dumas

Dumas aussitôt descend de voiture et se trouve nez à nez avec le personnage aux trois bouquets, assez embarrassé à la vue du célèbre écrivain qui, lui tendant la main avec sa bonhomie un peu gouailleuse :

—Je comprends, cher monsieur Auguste, et je sais maintenant qui vous êtes.

—Que voulez-vous ! cher maître, répond le fleuriste aussi rouge qu'une pivoine ; depuis trois ans que je suis installé ici, je ne vendrais pas une giroflée ; je vous ai pris pour enseigne et je fais de l'or.

—Tant mieux, mon cher, fait Dumas en souriant. Et bien ! donnez-moi cette rose blanche que je la mette à ma boutonnière.

En se dérobant à son tour aux remerciements du fleuriste, il remonte vivement en voiture.

Autre anecdote : un matin, Charles Nodier arrive au Luxembourg et s'assied sur un banc, en face d'un beau massif de roses dont il aspire les senteurs exquises. Un bon bourgeois au visage souriant s'assied à son tour.

—Mon Dieu ! dit-il à Nodier que ces fleurs sont belles !

—C'est vrai, répond l'académicien ; mais j'en possède de bien plus rares dans mon petit jardin de l'Arsenal. Ce sont des roses blanches absolument incomparables.

—Des roses blanches ! s'écrie l'étranger. Mais ce sont mes fleurs de prédilection. J'en cultive d'une beauté sans rivale.

—Et le miennes, monsieur ! Je suis Charles Nodier, et tout le monde sait que mes roses...

—Je connais vos charmantes œuvres, monsieur Nodier ; mais je n'ai point vu vos roses, et permettez-moi de vous dire...

—C'est bon, interrompt en souriant l'auteur de *Trilby*. Je vous attends demain à l'Arsenal.

—Confus de l'honneur, monsieur ; j'irai.

Et les deux rosophiles se quittent en échangeant une courtoise poignée de main.

Le lendemain, l'étranger se présente à l'Arsenal, et Nodier lui montre avec orgueil un massif de roses admirables :

—Que pensez-vous de ma collection, monsieur ?

—Elle est splendide. Mais je suis forcé de vous avouer que la mienne est plus belle encore. Je m'appelle M. Legrand et j'habite le No. 13 de la rue de la Roquette. Veuillez me faire l'honneur de venir demain, et vous jugerez vous-même si c'est à vos roses ou aux miennes que revient la palme.

Nodier accepte Le voici rue de la Roquette, devant une petite maison discrète et basse avec des touffes de clématite odorante, des giroflées le long des murs, des tuiles roses où trottinent des pigeons blancs. A l'intérieur, des sons harmonieux d'une flûte. Il sonne. La musique cesse, et le sourire aux lèvres, les deux mains tendues, le bourgeois de la veille fait fête au célèbre conteur.

—Mais elle est charmante votre retraite, cher monsieur Legrand. Et vos roses ? Où sont vos roses blanches ? J'ai hâte de les voir.

—Les voici ! dit le petit rentier en introduisant l'académicien dans un jardin plein de fleurs et de parfums.

Nodier voit les roses de M. Legrand et s'avoue vaincu. En faisant le tour du jardin, il remarque une assez jolie serre où de superbes lauriers roses font comme un rideau fleuri à je ne sais quelle machine bizarre, toute chargée de pots de résédas et de verveines.

—Je n'ai jamais vu d'aussi belles fleurs que les vôtres, dit amicalement Nodier en prenant congé de M. Legrand. Quelle vie calme et douce vous devez mener dans ce sanctuaire de parfums ! Vous êtes un heureux et un sage, cher monsieur Legrand. Au revoir, n'est-ce pas ?

Trois ou quatre jours après cette aventure, Nodier se promenait sur le boulevard du temple au bras d'un magistrat de ses amis. L'amateur de roses de la rue de la Roquette venant à passer, échange un salut avec l'académicien.

—Mais qui donc saluez-vous ? ......demanda le magistrat stupéfait.

—C'est un monsieur Legrand dont j'ai fait la connaissance au jardin du Luxembourg. Il habite une maisonnette charmante, rue de la Roquette, et cultive les plus belles roses du monde.

—Il coupe aussi les têtes ! ajoute le magistrat d'une voix grave. Votre ami Legrand n'est autre que "Monsieur de Paris."

—Comment ! c'est le bourreau ?...

—Lui-même, je l'ai vu à l'œuvre.

— Ah ! je m'explique maintenant cette machine bizarre que j'ai distinguée derrière les lauriers roses et les pots de verveines...

—C'était la guillotine !

Charles Nodier ne revint plus au jardin du Luxembourg et il cessa d'aimer les roses blanches qui, depuis cette aventure, lui faisaient toujours l'effet de roses rouges.

FULBERT DUMONTEIL.

LA FEMME DE MÉNAGE

Pour les femmes qui pensent, je l'ai déjà répété cent fois, je crois le moment venu de réagir contre un courant qui leur fait trouver inférieure les occupations, l'administration, l'entretien, l'économie de la maison, le foyer de la famille.

L'intérieur, pour la femme est un royaume, si petit ou si grand, si modeste ou si luxueux qu'il soit. Elle y règne, et mieux que cela, elle y gouverne.

Les devoirs féminins d'économie, de soins, de travail, d'élégance sont de toutes les classes. Quelle différence dans les ressources et dans la condition d'une ouvrière, d'une paysanne, amoureuses de leur intérieure, y consacrant le peu d'heures dont elles disposent avec intelligence, avec ordre, ayant l'attrait du ménage propre et bien tenu, attirant, gardant, retenant l'homme auprès des enfants, le rendant fier de son *home* vis-à-vis de ses semplables moins bien partagés que lui ?

Pour une femme d'intérieur, tout devient utile ou utilisable. Chez le peuple, l'aisance s'accroit ; chez la bourgeoise qui a le goût de sa maison, la fortune s'augmente. La famille qui compte des femmes d'intérieur prend plaisir aux réunions et le bonheur naît, se continue et se conserve dans des milieux qui bénéficient de toutes les joies qu'apportent les deux grandes vertus de la société et de l'individu : l'utilisation des ressources et la stabilité des goûts.

Associée de l'époux, réalisant l'idéal de l'union conjugale, la femme de plus en plus doit prendre sa part du labeur commun, des responsabilités du compagnon de sa vie. Ses facultés ne sont point identiques à celles de l'homme, mais elles sont égales parce qu'elles sont complémentaires et réalisent le beau mot social d'équivalence.

Qu'elle embellisse le nid des enfants, la demeure de l'époux ; alors, lui-même à son tour songera à consulter sur ses affaires celle qui sait ordonner et administrer.

La joie que donne un intérieur soigné, ayant toutes choses classées, retrouvables et utilisées, que ces choses soient en petit ou en grand nombre est plus complète qu'on ne croit pour tous les hommes, fussent-ils désordonnés eux-mêmes. Il y a là une œuvre qui n'a rien d'inférieur, comme beaucoup de femmes se l'imaginent, et l'une de mes fiertés a toujours été d'être ce qu'on appelle en France "une femme de ménage.

JULIETTE ADAM.

AU VATICAN

L'ÉNERGIE DE LÉON XIII

On écrit de Rome :

Sans prétendre à l'éternité, Léon XIII sait qu'il peut compter sur une longévité exceptionnelle. On en voit encore une preuve dans un nouvel ajournement du consistoire qui devait avoir lieu en décembre et qui est retardé jusqu'en février prochain, peut-être même jusqu'au mois de mars, c'est-à-dire jusqu'au jubilé épiscopal du pape.

Léon XIII met fréquemment la conversatson sur ce jubilé depuis quelque temps, et quand les journaux s'amusent à faire courir le bruit qu'il est dangereusement malade, le successeur de Pie IX déclare qu'il espère non-seulement assister aux fêtes du cinquantième anniversaire de son épiscopat, mais vivre encore bien au-delà.

A ce propos, on raconte une anecdote caractéristique. C'était il y a quelques jours à peine, dans un petit cercle d'intimes :

—On veut absolument me voir mort, dit le pape avec un fin sourire, et on parle déjà de mon successeur, des chances qu'a tel ou tel cardinal de monter après moi sur la chaire de Saint-Pierre. Eh bien, je me sens tellement vigoureux que, sans forfanterie, je crois très sincèrement que le futur pape...... ne fait pas encore partie du Sacré Collège !

Et comme quelqu'un qui se sent solidement attaché à la vie, Léon XIII s'intéresse de tout. Le soir, après qu'il a dit son rosaire avec Mgr Marzoli, il reçoit la visite de Mgr Angeli qui vient lui lire les journaux dans sa chambre à coucher.

Cette lecture se prolonge parfois assez avant dans la nuit, suivie avec beaucoup d'attention par le pape, qui l'écoute dans son lit, plutôt assis que couché, hygiéniquement recouvert de chauds vêtements de laine.

Je viens de dire que le pape ne s'est jamais mieux porté ; seulement, ces jours-ci, comme les dents le faisaient souffrir, il exprima au docteur Ceccarelli le désir de s'en faire arracher deux.

En vain le docteur risqua timidement quelques objections, en insistant sur ce point qu'il pouvait suffire de plomber une dent malade pour faire disparaître la douleur.

—Pas du tout ! répond énergiquement Léon XIII : il faut arracher le mal à la racine ! Venez demain, je vous prie, avec un dentiste. Mais, surtout pas d'Américain ; je préfère que ce soit un bon dentiste romain, modeste, tout en connaissant bien son affaire.

Le lendemain, le pape se faisait bravement arracher successivement les deux dents malades, sans trahir la moindre douleur, sans pousser le plus petit cri, sans avoir manifesté la plus légère appréhension.

L'opération terminée, il se tourna en souriant vers son médecin stupéfait :

—Croyez-moi, docteur, il vaut toujours mieux arracher le mal à sa racine !

Et l'une des personnes qui ont assisté à cette scène disait, en sortant du Vatican : "Ce vieillard a toutes les énergies !"

Le Manitoba.

Mercredi, 14 Decembre 1892

PRECAUTIONS A PRENDRE

Il n'y a pas à se le dissimuler, il y a beaucoup, beaucoup de maladies, non-seulement à Saint-Boniface, mais encore dans Winnipeg et dans toutes les paroisses. Les mortalités, cette année, sont partout plus nombreuses qu'elles ne l'ont été depuis longtemps. Les fièvres scarlatines déciment les enfants et les fièvres typhoïdes s'attaquent aux adultes. Il est à craindre que les deux ne soient à l'état épidemique.

Dans ces circonstances malheureuses, si l'on ne peut arrêter le mal, il est du moins possible d'en ralentir la marche et d'en diminuer les effets désastreux. Il y a des précautions à prendre, précautions élémentaires, mais précautions nécessaires.

D'abord, pour les fièvres scarlatines: Les parents dont quelqu'un des enfants est atteint de la maladie, ne devraient pas laisser leurs autres enfants fréquenter l'ecole où leur présence pourra jeter le germe de l'épidémie dans d'autres familles qui, autrement, en seraient exemptes Si les parents n'ont pas la prudence, ou plutôt la charité d'en agir ainsi, aux commissaires, aux autorités d'y voir. Mieux vaut, en effet, priver quelques enfants d'école pour quelques semaines que d'avoir à fermer nos établissements pendant des mois. Puis, que l'on use de désinfectants Cela coûte peu et c'est une mesure hygiénique très efficace. Pour cela, consultez le médecin de la famille.

Quant aux fièvres typhoïdes, l'on peut aussi les prévenir par des précautions, l'usage de désinfectants est nécessaire encore, et ne pas s'exposer imprudemment à l'épidémie, puis rentrer chez soi comme si rien n'avait été et surtout être prudent sur le choix de l'eau potable. En effet, c'est un fait reconnu que l'eau est l'un des plus grands, sinon le plus grand facteur de la fièvre typhoïde.

Nous nous rappelons d'avoir entendu dire par un médecin distingué, que dans plusieurs paroisses de la province de Québec où cette fièvre exerçait ses ravages chaque année, l'on avait découvert la cause dans l'eau de certains puits en arrière des étables et écuries, au déclin d'une côte qui servait d'égoût.

N'allons pas croire, cependant, que le danger soit déjà bien grave, non, nous ne voulons qu'avertir et prévenir les maux qui nous menacent fortement.

Puis, pour ne pas prendre le mal, si votre parent ou votre ami en est atteint, ne vous éloignez pas pour cela de lui, rendez-lui visite, secourez-le, mais prenez les mesures que vous enseignent l'hygiène et votre médecin. En effet, en temps d'épidémie, la proportion des personnes employées au soin des malades qui succombe est moindre que celle de toute autre classe. Pourquoi! Parce qu'en contact continu avec le fléau elles sont plus à portée et plus tenues de prendre les précautions prescrites.

LES CANADIENS-FRANCAIS

Nous devons à notre excellent confrère du *North-West Review*, de Winnipeg, un article remarquable pour défendre les Canadiens-français des attaques de la *Tribune*, l'organe du gouvernement Greenway.

A cette occasion, le rédacteur de la *Review* cite quelques pages de notre histoire et demande à nos détracteurs quand et comment nous avons manqué de loyauté, lorsque nous avons nous-mêmes sauvé ce pays à l'Angleterre, après avoir été abandonnés par notre mère-patrie la France, et avoir été plus ou moins bien traités par nos nouveaux maîtres?

Nouvelles Politiques

L'hon. A. R. Angers entre au Sénat, en remplacement de feu l'hon. Dr. Paquet, division de Lavallière, P.Q

∴

On parle de la candidature de l'hon. M. Joseph Tassé, dans le comté de Terrebonne, pour remplacer l'hon. M. J. A. Chapleau aux Communes. M. Tassé laisserait le Sénat pour rentrer dans la vie plus active des Communes.

∴

M. Clarence Primrose, de Pictou, Nouvelle-Ecosse, vient d'être appelé au Sénat, en remplacement de l'hon. M. Grant, décédé.

∴

Goldwin Smith a accepté la présidence honoraire de l'association annexionniste d'Ontario. C'est ce même Smith qui insulte les canadiens-français et les catholiques à tout propos et hors de propos; il est également l'un des fondateurs propriétaire, du journal la *Tribune*, organe du gouvernement Greenway à Winnipeg.

∴

L'hon. M. Bowell, ministre du Commerce, remplace au Sénat l'hon. M. Alexander, décédé.

∴

Au Sénat les hons. MM. Bowell et Angers seront les leaders du parti ministériel.

∴

Dalton McCarthy tient à se rendre célèbre tout de bon. Il lance aujourd'hui des manifestes. A quand ses proclamations?

∴

Des rapports complets de la récente élection de Soulanges donnent à M. Bain, conservateur, 51 voix de majorité contre M. Bourbonnais, libéral.

∴

M. DeBoucherville, premier ministre de Québec, a remis sa démission, et par conséquent celle de ses collègues, au lieutenant-gouverneur.

∴

Il est étonnant de voir les journaux des provinces de l'est donner si souvent des nouvelles bien prématurées sur la nomination de successeurs aux lieutenant-gouverneurs de Manitoba et des Territoires, lorsque l'on songe que le terme d'office de ces deux hauts fonctionnaires ne peut expirer, à la rigueur, qu'au mois de juillet 1893. D'ailleurs, est-il bien certain qu'on leur donne chacun un successeur de suite? Il peut s'écouler des mois avant que l'on y songe.

∴

C'est M. George V. McInerney, avocat irlandais catholique, qui a été élu dans le comté de Kent, Nouveau-Brunswick, pour remplacer aux Communes, feu le Dr. Léger. Deux acadiens français se disputaient le siége, qui leur a ainsi été enlevé. L'histoire se répète: partout où il y a division, il ne peut y avoir de succès. Nos frères acadiens du Nouveau-Brunswick avaient un député aux Communes depuis plusieurs années, Renaud, Girouard, Landry et Léger se sont succédés; mais depuis que leurs journaux français ne s'entendent plus, depuis qu'ils se divisent, leur force diminue et nous en voyons le résultat aujourd'hui.

∴

L'hon. J. A. Chapleau a prêté serment, et est maintenant lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

AU NORD-OUEST

Depuis sa convocation le 7 courant, la législature du Nord-Ouest n'a presque pas eu de séances, mais les comités, eux ont siégé et diverses lois ont été étudiées, entr'autres la loi des écoles de l'an dernier que la prorogation qui a suivi la chute du ministère Haultain, a empêchée de passer.

L'on sait qu'après la chute de ce gouvernement, M. Cayley fut appelé à en former un nouveau, mais qu'il lui fut impossible de faire élire un orateur, les deux partis étant également divisés.

A la séance d'hier, le parti Haultain l'a emporté par un vote de 14 contre 11.

Voici un résumé de la séance: M. Campbell propose une résolution créant un comité d'aviseurs en vertu de l'acte fédéral, composé de MM. Haultain, Tweed, Neff et Mitchell, M. Insinger appuyait cette motion.

M. Clinkskill propose un amendement à l'effet de représenter les deux partis dans le comité.

M. Insinger, lui, a confiance dans le parti Haultain, parce qu'il appuie le nouvel acte des écoles, et est en faveur des droits populaires.

MM. Davidson, Oliver, Dr Brett, M. Magrath, Betts, Haultain, Cayley, Prince prirent part au débat.

L'amendement de M. Clinkskill mis aux voix est défait par 14 contre 11.

Un des collègues de M. Cayley, M. Lineham, a voté avec la majorité.

Selon toute probabilité, le nouveau gouvernement fera adopter par la chambre, sa loi des écoles dont plusieurs clauses sont loin de nous être favorables.

Maintenant que l'imbroglio politique est fini, la session va progresser et nul doute qu'avant la fin de la semaine prochaine, l'adoption de la loi des écoles n'ait eu lieu.

UNE DECLARATION MINISTERIELLE

Parlant à l'élection de Soulanges, P.Q., l'hon. M. J. Aldéric Ouimet a fait la déclaration suivante, au sujet de la question des écoles de Manitoba:

"La politique du gouvernement consiste à entendre d'abord les deux partis. Nos fonctions sont purement judiciaires. Nous avons à décider de la question, non pas comme des politiciens, mais comme des juges. Et le gouvernement ne faillira pas à sa tâche, mais il a conscience de l'importance des devoirs qui lui incombent. Tous les moyens que donnent la constitution seront employés pour rendre justice à la minorité catholique de Manitoba.

"Il est déplorable, ajoute M. Ouimet, que les fanatiques de la trempe du gouvernement libéral du Manitoba veuillent dépouiller les pères et les mères du droit de faire instruire leurs enfants selon leur conscience, et les forcer de les envoyer dans les écoles sans Dieu."

M. Bain, le candidat conservateur, appuyé par l'hon. M. Ouimet, a déclaré ouvertement qu'il voterait contre le gouvernement, si justice n'est pas rendue aux catholiques de Manitoba.

SON HONNEUR M. LE MAIRE McDONALD

A la séance du conseil de la cité de Winnipeg, lundi soir, après la dépêche des affaires, M. l'echevin Ross pria Son Honneur le Maire d'avoir l'obligeance de se retirer, attendu que le conseil désirait décider un point à son insu. Après la retraite de Son Honneur, l'échevin Gilroy dit: Malgré les divergences d'opinion qui ont pu exister, qu'il doit déclarer, que jamais la cité n'a eu de maire qui ait eu plus à cœur l'intérêt public; que jamais elle n'en a eu un qui lui ait consacré plus d'attention et de travail persévérant. Il regrette que ce digne citoyen ait décidé de ne pas conserver les fonctions de premier magistrat pour un autre terme. Comme faible témoignage de gratitude il propose, pour les services rendus, qu'un chèque de la cité, au montant de $1,200 soit offert à Son Honneur. L'échevin Carruthers appuya la motion qui fut adoptée à l'unanimité.

Et le maire fut rappelé.

En réponse à la courtoisie de ses collègues, Son Honneur a dit avoir fait son devoir en conscience, mais que son zéle avait été égalé par celui des conseillers. Il exprima l'espoir de voir bientôt poindre le jour où tout le travail de la corporation d'aujourd'hui serait confié à trois membres rétribués. Quant au chèque qui lui était offert, il suivra la ligne de conduite qu'il s'est faite, quand il a eu à recevoir des deniers publics; cette fois encore il en fera bénéficier les citoyens par le canal de leurs institutions de charité, n'oubliant les deux très méritoires institutions de Saint-Boniface, l'Hôpital et l'Orphelinat.

Cette conduite se passe de commentaires.

Nouvelles Religieuses

Jeudi dernier, fête de l'Immaculée Conception, à la cathédrale, le sermon a été donné par M l'abbé Lajeunesse, chapelain de l'Hôpital Général et du Pensionnat, de cette ville. Nous avons écouté avec attention ce magnifique sermon et admiré l'éloquence du prédicateur. La messe a été chantée par M. le curé Messier, assisté de MM. les abbés Rocan et Giroux. Sa Grandeur Mgr l'archevêque assistait paré au trône et a donné la bénédiction papale.

Nous sommes dans la semaine des Quatre-Temps.

Dimanche dernier, à l'église, l'offrande a été au profit de l'œuvre des écoles de Manitoba et du Nord-Ouest.

Mgr Emard, évêque de Valley field, P. Q., part en janvier pour aller à Rome.

On annonce de Leeds, Angleterre, la mort du Rév. Père Pinet, O.M.I. Le Père Pinet était Canadien-français et avait appartenu au barreau canadien avant d'entrer dans la congrégation des Oblats. C'était un homme distingué qui a été Provincial de l'ordre en Angleterre.

Le Séminaire de Saint-Sulpice, de Montréal, a donné $104,000 à l'Université Laval, faculté de Montréal. Ce don comprend un terrain sur la rue Saint-Denis pour y construire les édifices destinés à cette université.

NN. SS. les archevêques et évêques de la province de Québec viennent de déclarer que les fidèles ne seront pas exempts des restrictions et obligations du prochain carême.

Les députés allemands, parti du centre, veulent la création d'un tribunal international d'arbitrage et de désarmement sous la présidence de Léon XIII.

Léon XIII vient de conférer à Monsignor Satolli, actuellement délégué apostolique aux Etats-Unis, pleins pouvoirs de régler sans appel tous les differends qui peuvent exister entre les évêques et les prêtres dans ce pays.

VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE

Nous lisons dans le *Canada*:

"Un certain nombre d'amis de l'honorable M. Tassé ont résolu de lui offrir un dîner select à l'occasion du 25me anniversaire de son entrée dans le journalisme. Ce dîner n'aura aucun caractère politique. Plusieurs de nos principaux littérateurs y assisteront. Voilà bientôt un quart de siècle que M. Tassé commença à tenir la plume ici comme journaliste, alors qu'il remplaçait M Benjamin Sulte à la rédaction du *Canada*. Peu d'hommes ont autant parlé et écrit sur l'Ottawa et ses ressources, et c'est ce que les promoteurs du diner veulent aussi reconnaître. Si M. Tassé accepte, le dîner aura lieu mardi, le 20 décembre, au Russell House."

EN FRANCE

On prétend maintenant que c'est M. Charles de Lesseps qui pour se protéger d'autant, a divulgué les noms de ceux qui ont reçu des pots-de-vin dans l'affaire du canal de Panama.

Il y aura trois élections à l'Académie française, en fevrier prochain, pour remplacer Renan, Marmier et Camille Rousset. Les candidats sont: Emile Zola, Ferdinand Fabre, Eugène Manuel et Henri de Bornier, pour remplacer Marmier; MM. Houssaye et Thureau-Dangin, en remplacement de Rousset, et MM. Berthelot et Challemel-Lacour, à la place de Renan.

EN BELGIQUE

Nous avons appris avec plaisir l'entrée au ministère des affaires étrangères de Belgique, de M. le comte de Mérode, prince de Rubembré, en remplacement du défunt prince de Chimay; ce dernier ne pouvait avoir un successeur plus distingué. M. de Mérode connaît notre pays, et s'intéresse vivement à ceux de ses compatriotes qui viennent s'y établir. Sans encourager les Belges à laisser leur patrie, M. le Ministre comprend que ceux qui sont forcés de s'expatrier, pour améliorer leur sort, doivent être dirigés, et protégés même au besoin. Pour ceux-là Manitoba offre tous les avantages désirables — s'entend pour la classe agricole.

Le besoin d'un vice-consulat, ou au moins d'une agence consulaire de Belgique, se fait vivement sentir ici et nous avons lieu d'espérer que M. le Ministre des affaires étrangères ne retardera pas plus longtemps de faire la nomination nécessaire.

Il y a une recrudescence de l'épidémie cholérique à Bruxelles et à Bruges. Dans la capitale Belge six cholériques sont entrés à l'hôpital Saint Jean; quatre venaient de la rue des Fleuries, les deux autres des rues Damier et Schaerbuck. A Bruges, dans l'espace de quarante-huit heures, on a transporté quinze personnes à l'hôpital, treize sont mortes du choléra.

ELECTIONS MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ RURALE DE DESALABERRY.

Préfet—Alfred Lasalle et Venance Nadon.

Conseillers, Otterburne:—Jean Rougeau, Gédéon Brisson, Alexis Carrière, Arthur Laroche.

Saint Pierre:—Wm Charette, Ferdinand L'Heureux, Jos Péloquin.

Saint-Malo:—Jos. Gladu. Alcide Bourgeois, Jos. Bourgeois, M. Sumner.

MUNICIPALITÉ RURALE DE RITCHOT.

Préfet—Joseph Lemay, réélu.

Conseillers, quartier No. 1—James Rowan, Simon St. Germain, Pierre Delorme et Duncan McDougall.

Quartier No. 2—Louis Vouriot, Alexandre Charette, Edouard Dumesnil, Joseph Joyal et Joseph Tellier.

MUNICIPALITÉ RURALE DE MORRIS.

Préfet—J. S. Campbell et H. Snarr.

Conseillers, quartier No. 1—W. R. Ritchie, élu.

Quartier No. 2—J. Laurie et J. Lewis.

Quartier No. 3—Jovite Graton et J. McIntosh.

Quartier No. 4—Janvier Hébert et D. McMillan.

MUNICIPALITÉ RURALE DE MONTCALM.

Préfet—Pierre Parenteau, réélu.

Conseillers, quartier No 1—Thômas Eyres, réélu.

Quartier No. 2—Johnny Boiteau, I. H. Warner et André Dionne.

Quartier No. 3—Onésime Bordeleau et Xavier Sarrasin, réélus.

Quartier No 4—Joseph Morissette et Ludger Labrecque.

MUNICIPALITÉ RULALE DE MACDONALD.

Préfet—J. W. Parker et A. R. Girdlestone.

Conseillers, quartier No. 1—L. Russell, élu.

Quartier No. 2—R. Smith et Th. Nugent.

Quartier No. 3—Cornelius Wheatland, élu.

Quartier No. 4—Patrice Charette et William Waddington.

Quartier No. 5—Joseph J. Lecomte et George Parker.

Quartier No. 5—R. G. Dryden, élu.

MUNICIPALITÉ RULALE DE SAINT-FRANÇOIS XAVIER.

Préfet—C. Alphonse Thibert et Andrew Wright.

Conseillers, quartier No. 1—Walter Burns, élu.

Quartier No. 2—Alexander Murray, élu.

Quartier No. 3—Joachim Perrault et Silas Loney

Quartier No. 4—Wenceslas Desjardins et Jean L'Espérance.

Quartier No. 5—Raphaël Perras, Norbert Todd et William Bourke.

Quartier No. 6—Francis Durocher, Peter McDiarmid et John A. Lane.

WINNIPEG.

Des trois candidats mis en nomination, deux se sont retirés, laissant le champ libre à Thos. W. Taylor, qui est déclaré élu.

Il y a contestation dans les quartiers 3 4 et 5 pour l'élection des conseillers.

Tous les bureaux de votation seront ouverts pour le vote d'un règlement d'emprunt.

MUNICIPALITÉ RURALE DE SIFTON.

Préfet—Robert Sutherland et Dr H. A. Wright.

Conseillers, quartier No. 1—John B. Sutherland, H. A. Scartn, A. D. Chisholm et J. Duncan.

Quartier No. 2—Amable Marion, Eugène Benoit, James McCallum, Henry Hatch et F. L. Lockhart

Quartier No. 3—James Scott et L. R. Campion, élus.

MUNICIPALITÉ RURALE DE LABROQUERIE

Préfet—André Neault.

Conseillers, quartier No. 1—Patrice Larence.

Quartier No. 2—Pelland.

Quartier No. 3—Benoit.

Quartier No. 4—Jos. Bleau.

Quartier No. 5—C. Boily.

Quartier No. 6—Pas de nomination.

AU COUVENT DE LA RABIDA

L'on se rappelle la représentation du drame-opera de *Christophe Colomb* au collège de Saint-Boniface, le 22 novembre dernier. L'on sait aussi que l'auteur du drame en question est le Rév Père Bellivau, S.J., auquel le public est redevable de cette belle soirée et les acteurs du succès qu'ils ont obtenu. Le Rév. Père désireux de reconnaître et d'apprécier la bonne volonte et les efforts de tous ceux qui avaient figuré sur la scène, adressait à chacun d'eux, vendredi, la charmante invitation qui suit:—

COUVENT DE LA RABIDA

9 décembre, 1892.

SENOR—Vous êtes prié de venir souper au Couvent de la Rabida, dimanche prochain le 11. Tous au poste à 7.30. "Vive l'Espagne!"

Le Père Gardien

JUAN PEREZ.

Et, de fait, officiers, matelots et mousses, en un mot tout l'équipage, se trouvaient de nouveau réunis, non sur le pont du *Santa Maria*, où quelques jours auparavant ils avaient subi tant d'angoisses et vu la mort de si près, mais cette fois dans le vaste réfectoire du Collège, autour de tables artistement décorées et copieusement servies. Voyons plutôt le menu; il a beaucoup de mérite à être lu, mais ce n'est rien en comparaison du plaisir qu'ont eu les acteurs à le déguster.

COUVENT DE LA RABIDA

PETIT SOUPER

DES

OFFICIERS DU SANTA MARIA

11 décembre 1892.

Un vieux dicton qu'on ne saurait changer:
"N'aille souper qui ne veut pas manger."

MENU

Potage.—Soupe aux huitres.

Un vieil adage encourageant:
"L'appétit vient en mangeant."

Entrée.—Langue—sauce blanche.

Oyez vieille parole:
"Table vaut bien l'école."

Rôti.—Dindon.

Regardez-moi donc
Ce dindon
Dont
Je vous fais don.

Légumes.—Pommes de terre frites,
—maïs au lait.

Quoi? les pommes de terre
Aux mortels ne manquent guère?...
Et les frites, sapristi,
Tout le monde en a-t-y?

Desserts.—Crême fouettée. Gâteaux. Croquignoles. Fruits. Sucre à la crême.

Vins.—Champagne. Salsepareille, etc.

Café.

Les médecins, en vérité,
S'opposent au café.
Ils le prennent pour leur santé.

Le service de la table était fait par les matelots et les mousses, costumes comme ils l'étaient le soir de la représentation. Au cours du souper, en l'honneur de leurs officiers, ils remplirent le programme suivant dont chacune des parties fut saluée par les plus vifs applaudissement:

I. Discours sur Colomb.
Le matelot F. Létourneau.

II. Danse—Gigue.
Le mousse G Adam.

III. Déclamation—Le cochet le chat et le souriceau.
Le matelot T. St Arnaud.

IV. Chant — "Les Oiseaux à la crèche de Bethléem."
Le matelot J. Trudel.

V. Danse—Menuet.
Les matelots Létourneau, Trudel, St. Arnaud et Sioux.

VI. "Chœur du Jour de l'An."
Chœur des matelots et mousses.

Le repas tirant à sa fin, l'amiral Christophe Colomb (M. L J. A. Lévêque) après nous avoir fait entendre le si bel air du *Rhin Allemand*, réclama le silence et se leva pour proposer la santé de notre si digne hôte; il le fit en termes bien sentis. L'on but le champagne (cidre) avec enthousiasme. Pas n'est besoin de dire que le Rév. Père Dom Juan (Rév. Père Bellivau) fit une bonne réponse.

Le souvenir des heures que nous avons passées en compagnie du Rév. Père et de ses dévoués Frères ne s'effacera pas de notre mémoire.

X. Z.

FEU JOSEPH LEMAY

Nous regrettons d'avoir à enregistrer la mort de l'un des plus anciens citoyens de Manitoba, M. Joseph Lemay, de Saint-Norbert. Le défunt a joué un rôle important dès la formation de la province. En 1870, il fut élu député de Saint-Norbert-Nord et siégea à la législature locale jusqu'en 1879

Il a rempli à plusieurs reprises des charges municipales. Il venait d'être élu à l'unanimité préfet de la municipalité de Ritchot. Il fut président de la société d'Agriculture de sa division et était greffier de la cour de comté.

M. Lemay était très entreprenant et a beaucoup fait pour sa paroisse. Les arrivants qui s'adressaient à lui avaient toujours à se louer de sa courtoisie, et beaucoup se rappellent avec reconnaissance les services que ce digne citoyen leur a rendus.

Les anciens des premières années de la province disparaissent bien promptement, on peut les compter aujourd hui, et c'est avec un regret profond que ceux qui sont venus les rejoindre ici, les voient partir un à un. Ils créent un vide difficile à remplir.

Voici une courte notice biographique de M. Lemay. Il était le fils de M. Isaïe Lemay et de Marie Jacques. Il naquit à Lotbinière en 1829. Il fit son éducation dans cette paroisse et à Québec. Encore jeune, il émigra au Minnesota où il fut admis procureur et notaire public. Durant plusieurs années, il fut percepteur des douanes de l'Etat. Nous avons déjà dit quelques mots de sa carrière à Manitoba. Il avait épousé aux Etats-Unis demoiselle Marie-Camille Auger qui lui survit, ainsi que sept enfants. Son fils aîné, M. Georges Lemay, avocat, habite New-York, et trois autres sont à Saint-Norbert, deux de ses filles sont à Winnipeg et une autre est religieuse à Saint-Paul, Minn.

M. Lemay n'était âgé que de 63 ans Les funérailles auront lieu demain, à 9.30 a.m., à Saint-Norbert.

M. Bruno Vermander, professeur de la Fanfare Indépendante de Saint-Boniface, est décédé le 13 courant après deux semaines à peine de maladie.

Il était natif de Belgique. A son arrivée au pays il alla se fixer à Saint-Pierre Jolys et il n'y a pas encore deux ans il venait résider à Saint-Boniface où il sut s'acquérir l'estime de tous. Sa mort a causé une grande surprise et beaucoup de regrets. La Fanfare perd en lui un professeur dévoué et habile.

Les funérailles ont eu lieu ce matin. La Fanfare qui précédait le convoi jouait une marche funèbre.



ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à Jeudi, 15 Décembre, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription: "Soumission pour appareil de chauffage à circulation d'eau chaude, à Port Arthur, Ont.," pour la construction d'un appareil de chauffage à circulation d'eau chaude dans les bureaux publics de Port Arthur, Ont.

On pourra voir les plans et les devis, obtenir des formules de soumission et toute information nécessaire en s'adressant à ce département, ainsi qu'au bureau du surveillant des travaux à Port Arthur, Ont., à partir du Jeudi, 1er Décembre.

On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les imprimes fournis et signées de la main des soumissionnaires.

Un chèque de banque accepté, payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, et équivalant à cinq pour cent du montant total devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse le contrat ou ne termine pas les travaux entrepris, il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

E. F. E. ROY,
Secretaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 30 Novembre 1892.

2i 7-12-92

Choses et Autres

Il est rumeur que M. J. J. Blaine, l'ex-secrétaire d'Etat des Etats-Unis, doit se convertir au catholicisme.

Sir Alexandre Lacoste, juge en chef à Montréal, laisserait le banc pour accepter la position d'avocat de la compagnie de chemin de fer le Grand Tronc du Canada. Cette démission du juge en chef remet à l'ordre du jour la question du salaire des juges, qui est insuffisant.

La fièvre jaune sévit à Rio de Janeiro.

L'hon. M. Thomas Chapais a été nommé membre du Conseil de l'Instruction publique de la province de Quebec. Nos félicitations à notre estimable confrère.

L'hon. sénateur Tassé a été nommé commissaire honoraire à l'exposition de Chicago, par le gouvernement fédéral. Nous sommes heureux du choix ; c'est une excellente nomination.

Le marquis de Lorne, notre ancien gouverneur-général du Canada, qui est écrivain à ses heures, vient de publier un roman canadien intitulé : " Les aventures de Jean Pas-Plus," imprimé chez Lovell, à New-York.

Louis Kossuth, le patriote hongrois, est, dit-on, mourant à Turin.

Le gouvernement de la Bolivie a adopté une loi obligeant chaque homme à travailler deux jours par année sur les chemins publics. On peut dire des Boliviens qu'ils font leurs chemins !

Il est probable que ce soit M. Gladstone qui soit l'orateur du jour à l'exposition de Chicago, le 5 mai prochain. On a sérieusement considéré la question à la commission des cérémonies, et le secrétaire pense qu'il est possible de faire consentir M. Gladstone. Bien que dépassant de quelques années ses quatre-vingts ans, l'illustre vieillard est encore robuste et actif, et l'on croit qu'il n'hésiterait pas à traverser l'Océan pour une occasion semblable.

QUERELLE FUNESTE

Une querelle qui a eu lieu dimanche, près de Melita, entre un nommé Vaughan et deux frères Randall, a eu pour résultat la mort d'un des derniers et une blessure grave pour l'autre.

Le matin, Vaughan, poursuivant un lièvre, traversa la ferme de Randall, qui lui ordonna de sortir de son terrain, tous deux se rencontrèrent et eurent une altercation violente. Vaughan jeta son fusil sur *la neige* et ils commencèrent à se battre. Arthur Randall, frère de Georges, accourut au lieu du combat et cassa la crosse du fusil sur l'épaule de Vaughan qui tira un couteau et poignarda les deux frères. Georges est mort et Arthur grièvement blessé. Randall, le défunt, était d'un caractère violent et querelleur. Vaughan, au contraire, est très estimé ; il est marié, citoyen américain et établi dans le pays depuis cinq ans sur un homestead adjacent à celui des Randall. L'an dernier, Arthur épousa une sœur de Mme Vaughan et Georges demeurait avec eux. Ces voisins n'ont jamais vécu en bons termes. La querelle de dimanche est le résultat d'une vieille rancune.

Vaughan a été arrêté pour l'enquête du coroner qui doit avoir eu lieu, mais dont le résultat n'est pas encore connu.

Correspondance

AFFAIRES MUNICIPALES

Monsieur le Rédacteur,

Me permettez-vous l'usage de vos colonnes pour protester contre les attaques injustes qu'un certain individu me porte dans des assemblées publiques.

J'aimerais à faire connaître au public que je ne désire point participer aux discussions publiques dans les affaires de la municipalité de Ritchot dont je suis le secrétaire-trésorier.

Il me semble qu'un employé public, comme le secrétaire-trésorier d'une municipalité, n'a de compte à rendre qu'au conseil qui l'engage et que c'est fort peu délicat de la part d'un membre du conseil qui a des torts, ou qui n'a pu se rendre populaire de faire retomber la responsabilité de ses fautes sur un employé dans une circonstance où le devoir lui impose le silence.

Mes livres seront audités par des personnes honnêtes et compétentes, et le nouveau conseil qui sera élu fera de moi ce qu'il jugera à propos ; alors, pourquoi serait-il question de moi dans les assemblées publiques ? Serait-ce uniquement pour se servir malheureusement de cette circonstance dans le but évident d'abuser d'une personne qui n'a ni le temps, ni le désir, ni même le droit de participer aux luttes entre candidats aspirants à l'honneur de devenir membres du conseil municipal. Il est tout probable que M. le conseiller en question rencontre cette année de grandes difficultés pour arriver à ses hautes aspirations. L'année dernière, ses co-paroissiens ont ignoré la date de la nomination, grâce à un certain petit truc dont on s'est plaint, mais cette année, on a pris plus de précautions et on a proposé un très honnête et respectable citoyen en opposition. Ce savant conseiller parle toujours un langage qui caractérise une intelligence bien mal équilibrée. Il ne compte que sur les *gens intelligents comme lui*, de la paroisse voisine, pour être élu. Voilà ce qu'il dit.

Tant qu'aux gens de sa paroisse, je ne sais ce qu'il en pense .... eux sont fixés sur son compte, à son désavantage, paraît-il.

Maintenant, merci bien, M. le Rédacteur, pour l'insertion de cette petite correspondance.

Votre bien dévoué,

C. H. PACAUD.

Saint-Norbert, 9 dec. 1892.

PERSONNEL

M. George Lavack, frère de M. J. A. Lavack, de Sainte-Anne, est parti de ce dernier endroit le 7 courant pour visiter ses parents à Governour, N.-Y., E.-U., et aussi pour étudier tous les détails du métier de boucher. Dans quelque temps il reviendra ouvrir son étal à Sainte Anne.

Madame Sévérien Cinq Mars, de Brandon, Man., s'est arrêtée chez son cousin, M Gédéon Cinq-Mars, de cette ville, lors de son passage en route pour une promenade dans la province de Québec.

Madame Martineau, de St. John, Dakota-Nord, est venue visiter sa sœur, Madame Joséphine, des Fidèles Compagnes de Jésus, actuellement en traitement à l'hôpital de cette ville.

M. H Martineau, agent des sauvages de Manito-wa paw, Lac Manitoba, est retourné chez lui hier matin, après avoir passé quelques jours parmi nous.

M. Siméon Giroux, de Neche, N. D., est en visite ici.

MM J. A. Desgagné et J. A. Tremblay sont revenus de leur voyage dans l'ouest samedi soir. Ils se sont arrêtés à Régina et autres endroits Ces messieurs qui ont l'intention de nous revenir au printemps, sont partis hier soir par le convoi de l'Atlantique Ils s'arrêteront quelques jours à Ottawa et Québec avant leur rentrée aux Eboulements. Nous leur souhaitons bon voyage et surtout prompt retour parmi nous. Les lettres que M. Tremblay a publiées dans le *Canadien*, durant son voyage, sont tout à fait intéressantes, et nous les avons lues avec plaisir. Elles prouvent que lui et son compagnon de voyage ont compris les avantages du pays et y favoriseront l'immigration.

Chronique Locale.

—Toujours du bien beau temps.

—Froid un peu vif ; mais temps calme et beau soleil noyé dans un ciel d'azur.

—Le bois sec, spécialement, a subi une baisse considérable depuis quelques jours.

—Les examens à l'Académie Provencher auront lieu vendredi le 16 courant à 9 hrs. a.m. et à 2 hrs. p.m.

—Plusieurs amis de Saint-Boniface sont partis pour aller encourager le bazar de Saint-Malo qui a lieu cette semaine.

—Nous n'avons pas eu de neige depuis le milieu de novembre. Nous en avons heureusement suffisamment pour faire de belles routes.

—M. Auguste Bourelli, natif de Volonne (Basses-Alpes) est prié de donner de suite son adresse à M. Cherias, son compatriote, à Winnipeg.

—Il fait froid, entend-on dire quelques fois, mais ce froid sec n'est-il pas salubre et facile à supporter, bien plus facile que ne l'est la température moins basse dans les autres provinces ?

—Mardi prochain, élections municipales. Etes-vous candidat ? Tout le monde l'est, dit-on, dans plusieurs municipalités. Sous ce rapport, Saint-Boniface n'est pas en arrière.

—On dit qu'il existe un réglement municipal au sujet de l'entretien des trottoirs ; il serait bon de le connaître, afin que chacun soit prêt à l'observer à la première tombée de neige.

—Les candidats aux honneurs municipaux cherchent à qui mieux de faire valoir auprès des électeurs leurs mérites respectifs, mais malgré tout, sur les quinze d'appelés il n'y en aura que huit d'élus.

—Il doit y avoir demain soir, à l'heure ordinaire, en l'hôtel de ville, une assemblée des contribuables. Les candidats y discuteront la situation et exposeront leur programme. Que l'on s'y rende sans faute.

—MM. Gagnon & Laurendeau annoncent aux amis de Saint Boniface et des paroisses environnantes qu'ils ont ouvert sur la rue Dumoulin, en cette ville, une boutique de forge et charronnage, menuiserie, etc. Ils exécuteront toutes commandes qui leur seront confiées, à des conditions faciles ; satisfaction garantie. Réparations des pompes, une spécialité.

—L'inspecteur des écoles de Winnipeg, M McIntyre, a rencontré dans une de ses écoles, un véritable enfant prodige. C'est un jeune Roumain de 12 ans, arrivé dans la province depuis six ou sept mois. Il possède bien sept langues et en comprend quelques autres. Il peut déjà se faire comprendre très intelligiblement en anglais, bien qu'il n'en connût pas un traître mot à son arrivée ici.

—Plusieurs nobles anglais ont l'habitude de donner des ordres spéciaux aux fabricants de la Virginie pour leur provision de tabac. Il n'y a pas de doute que par ce moyen ils se procurent le meilleur tabac, mais il leur revient à $2.00 la livre. L'ouvrier canadien fume le même tabac pour 75 cts la livre, et ce tabac, il le connait sous le nom de " Myrtle Navy."

—Il y a en notre ville des chiens vicieux qu'il faudrait abattre sans retard. Ce sont de véritables nuisances publiques. S'ils se contentaient de tapager et aboyer, passe encore, mais ils sont dangereux. Encore dimanche, un de ces quadrupèdes malfaisants s'est attaqué à une dame qui a eu mille peines à s'en défendre ; elle s'en est tirée avec un manteau déchiré. Aux autorités d'y voir.

Chronique de la Province.

Saint-Pierre Jolys.

9 dec.—Durant la semaine dernière, la diphtérie a fait des ravages à Saint Pierre. Nous avons à constater 4 décès, notamment Mme S. Rougeau, l'enfant de M. Arthur Hébert et enfin le plus jeune enfant de M. Charles Rougeau. Cependant, toutes les précautions possibles ont été prises pour enrayer le progrès de la maladie, et l'arrivée du Dr Gervais à Saint-Pierre, où il doit demeurer, va rétablir la confiance chez nos citoyens.

NAISSANCES

SENEZ—En cette ville, le 12 courant, Madame Joseph Senez, d'une fille.

GOSSELIN—En cette ville, le 13 courant, Madame Pierre Gosselin, d'une fille.

DECES

VAILLANCOURT—En cette ville, le 7 courant, à l'âge de 9 ans, Ls. François Vaillancourt, fils de feu G. Vaillanconrt, et fils adoptif de M. Louis Thomassin.

—Le 9 courant, à l'âge de 7 ans, Henri, frère du précédent, fils adoptif de M. James Vandal.

LEMAY—A Saint-Norbert, le 12 courant, à l'âge de 63 ans, Joseph Lemay, Ecr., préfet de la municipalité de Ritchot. Les funérailles auront lieu à Saint-Norbert demain, à 9 30 a.m. Prière d'y assister.

AVIS.

Défense est faite à qui que ce soit de couper ou d'enlever aucun arbre, morceau de bois ou tout autre objet attenant aux terrains de la Corporation Archiépiscopale de Saint-Boniface, sous peine d'encourir les rigueurs de la loi

Par ordre,

J. ALLARD, O.M.I., Econome.

Saint-Boniface, 13 décembre 1892.

3m 14-12-92

AGRICULTURE

ENGRAISSEMENT DES PORCS

Par John M. Stahl, Illinois.

C'est surtout en hiver que les porcs gras sont expédiés sur les marchés. On les engraisse de préférence en automne. La raison de cette préférence est sans doute que l'automne est la saison la plus convenable ; cependant il y a de nombreuses exceptions. C'est une erreur trop répandue, d'entreprendre l'engraissement à une saison trop avancée et de le poursuivre pendant les mois rigoureux de l'hiver, époque qui n'est pas propice au bon engraissement. Les expériences du professeur Sanborn et d'autres ont montré que les chaleurs de l'été, et les froids de l'hiver sont peu avantageux. Toutes choses égales d'ailleurs, c'est pendant le temps moyen de l'automne qu'on peut retirer le meilleur profit de la nourriture donnée.

Les porcs, cependant, peuvent atteindre l'âge et la taille les plus convenables pour l'engraissement à d'autres moments de l'année. Ce pourra être le cas pour les jeunes porcs nés à l'automne. D'un autre côté, l'automne est la saison où les jeunes porcs du printemps soignés convenablement, arrivent à l'âge et à la grosseur les plus convenables pour l'engraissement. A la suite de nombreuses expériences faites sur l'alimentation des porcs, il a été prouvé que l'âge le plus avantageux pour le marché était de neuf à dix mois, époque où ils peuvent peser de 250 à 300 livres ; c'est à cet âge aussi que la nourriture est la plus profitable pour produire ce poids L'augmentation de poids produite par l'alimentation est considérable, régulière et modérément accélérée pendant les six à huit semaines qui terminent la période d'engraissement. Une erreur souvent commise, c'est de commencer la période d'engraissement en faisant un changement brusque dans le système d'alimentation. Cela est dû en grande partie au fait que la première alimentation est trop faible, et que les porcs d'abord mal nourris sont de croissance trop lente tandis qu'ils devraient grandir rapidement.

Lorsque les animaux sont nourris copieusement, lorsqu'on favorise ainsi une croissance rapide et constante, le changement de l'alimentation au commencement de la période d'engraissement consiste plutôt dans l'espèce de nourriture donnée que dans la qualité. Le meilleur fourrage pour la croissance des porcs est le trèfle rouge ; le meilleur aliment pendant leur engraissement est le blé-d'inde. Un bon éleveur de porcs, pendant la pleine croissance du trèfle rouge et du blé-d'inde, élèvera ses jeunes porcs au trèfle rouge et les engraissera aù blé-d'nde. Pendant leur croissance on leur donnera tout le trèfle rouge ainsi que quelqu'autre nourriture dont ils ont besoin ; et, lors de l'engraissement, on leur fournira tout le blé-d'inde nécessaire ainsi que les autres aliments convenables. Trop souvent, pendant leur croissance, les porcs ne reçoivent pas toute la nourriture qu'ils exigent, tandis que pour les engraisser on devra leur donner toute la quantité de blé-d'inde qu'ils seront capables de manger ; ils auront donc alors à subir, dans leur alimentation un changement qui portera, non seulement sur la quantité mais aussi sur la qualité de leur nourriture, et ce changement ne devra s'effectuer qu'avec les plus grandes précautions.

La condition essentielle à observer au moment où l'on passera de la période de croissance à celle d'engraissement consiste à opérer ce changement graduellement. Les conditions extérieures et intérieures de l'animal ne doivent pas subir de changements brusques. S'il s'agit d'augmenter la quantité d'aliments, cette augmentation doit se faire par de petites quantités de nourriture ajoutées tous les dix jours. Si l'augmentation totale était faite tout d'un coup, ou en deux ou trois jours, les organes de digestion et d'assimilation du porc seront surmenés ; il en résultera des indigestions, la constipation et la perte de l'appétit, et s'il ne se déclare pas de maladie réelle, il ne se produira du moins aucun profit.

Si le changement a lieu seulement dans l'espèce de nourriture donnée. ce changement doit se faire aussi graduellement S'il faut remplacer le trèfle par le blé-d'inde, il ne faut pas opérer cette substitution en un jour. La quantité du blé-d'inde doit augmenter peu à peu jusqu'à ce que, après quinze jours les porcs reçoivent leurs pleines rations. Si on remplace en une fois le fourrage vert par des grains secs, durs, les animaux souffriront certainement d'indigestion et de constipation. Quatre cinquièmes des maladies des porcs seraient évitées si on avait su éviter ou guérir la constipation au bon moment. C'est en connaissance de cause que j'insiste sur ce point, car j'ai pratiqué en grand l'élevage des porcs sans en perdre un pour cent par maladie, depuis vingt ans, quoique pendant ce temps les maladies de porcs aient fait de grands ravages dans mon voisinage immédiat.

La meilleure manière de franchir le passage entre les périodes de croissance et d'engraissement, c'est de garder à ce moment les porcs sur le pâturage de trèfle, lorsque le trèfle est (ainsi que cela doit être) le principal fourrage en pleine végétation. Je trouve qu'il est préférable de garder les porcs sur leur pâturage pendant leur engraissement à moins que le pâturage ne soit trop vaste. On ne doit pas engraisser plus de quarante à cinquante porcs par troupeau, et un troupeau de cette grandeur profitera mieux dans un pâturage de dix à quinze âcres que dans un enclos resserré. Il m'a fallu quelques années pour apprendre cela. Je compris qu'en leur donnant tout un champ, les porcs prendraient trop d'exercice et perdraient trop de graisse. Mais les porcs recevant de pleines rations, surtout des aliments propres à donner de la graisse, ne prennent pas trop d'exercice. Le mouvement sur le pâturage favorise la digestion et l'assimilation des aliments et entretient la santé des porcs, et ainsi chaque bouchée de fourrage prise au pâturage leur est profitable.

Lorsque les porcs reçoivent tous les aliments engraissants qu'ils peuvent manger, spécialement du blé-d'indé, ils ne tarderont pas à être constipés, à moins qu'on n'emploie quelque moyen d'y remédier. Pour cela j'apprécie hautement l'usage des citrouilles. Elles ont des propriétés légèrement laxatives et les porcs en raffolent. Les aliments verts, trèfle chauffé à la vapeur, rinçures de son et pommes bouillies sont aussi d'un bon emploi.

Il est à peine nécessaire de dire que, pendant tout le temps que les porcs à l'engrais sont principalement nourris au blé-d'inde, il est avantageux d'apporter une certaine variété dans leurs rations. Pendant la croissance et pendant l'engraissement il faut aussi leur donner du sel, des cendres de bois et du charbon de bois. Les porcs à l'engrais aiment beaucoup le bois pourri et trouvent leur plaisir et leur profit à ronger des pièces de bois gâté dans leur enclos.

Les pleines rations et les aliments riches, échauffants et produisant la graisse occasionnent une soif ardente, et il faut donner en abondance aux porcs de l'eau pure possédant une température agréable. Avant de dormir, les porcs à l'engrais boivent à longs traits, et il serait dangereux de les priver d'eau. Il faut donc veiller à ce que l'auge soit bien pourvu d'eau vers le soir.

CONSERVATION DES POMMES DE TERRE CUITES

On peut conserver les pommes de terre en les faisant cuire à l'eau ou à la vapeur, puis en les foulant couche par couche, avec un pilon ou une buche, dans des tonneaux défoncés d'un bout ; on ajoute un peu d'eau, afin de mieux exclure l'air de tous les interstices, puis on recouvre la superficie avec une couche de glaise délayée en pâte assez molle pour qu'elle s'étende de niveau.

Des vases quelconques en bois, en grès, en maçonnerie peuvent également servir à renfermer et à conserver cette substance alimentaire ainsi disposée, pourvu que l'on ait soin d'exclure l'air de toutes les parties de la masse foulée.

Dans beaucoup de fermes où l'on a des chaudières destinées à la cuisson des légumes et de certains fourrages, l'opération se ferait en général d'une façon assez expéditive pour mettre à l'abri l'altératiou profonde et réserver à la nourriture des animaux les pommes de terre atteintes par la maladie.

Le même procédé, en y mettant encore plus de précautions, et en ayant le soin d'enlever la pelure après la cuisson, s'applique aisément à la conservation des pommes de terre destinées à la nourriture de l'homme ; dans ce cas, on peut se servir de vases en grès de dimensions proportionnées à la consommation d'une journée dans la ferme.

On peut d'avance ajouter la quantité de sel utile à l'assaisonnement des pommes de terre et en recouvrir la surface, après les avoir bien foulées, avec une couche de beurre ou de graisse fondue. Il faut de plus étendre de nouveau ce beurre ou cette graisse après son refroidissement, afin de boucher toutes les fentes ou fissures, puis recouvrir le vase d'une feuille de papier collé, afin d'empêcher ou de ralentir la rancidité du corps gras.